Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 498

Artikel: Un nouvel esclavage peu rentable
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1016473

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

matière première excède la demande au point que le prix tombe au-dessous d'une certaine limite, le fonds commun achèterait cette matière première sur le marché et la mettrait en stock afin de soutenir le prix; inversément, lorsqu'il y aurait pénurie, une partie du stock serait mise sur le marché afin de modérer la hausse du prix. Si les stocks sont assez grands (par exemple l'équivalent de la consommation de trois à six mois) les prix pourraient, grâce à ce mécanisme, rester compris à l'intérieur de limites fixées d'un commun accord, et la spéculation serait puissamment combattue".

Inutile de s'appesantir sur les obstacles que les pays industrialisés les plus puissants (Etats-Unis, Allemagne, Japon) ont multiplié, au cours des dernières négociations, sur la route de la constitution d'un tel fonds: "la liberté du commerce" a ses lois qui conviennent aux spéculateurs et aux détenteurs des capitaux. Que l'on sache seulement que le financement d'un tel fonds devrait être trouvé dans des contributions gouvernementales et par des emprunts sur le marché des capitaux (part de la Suisse pour la première tranche: 30 millions de francs suisses).

2. LA DÉPENDANCE TECHNOLOGIQUE

Code de conduite international relatif aux transferts de technologie. A ce chapitre du débat, la Suisse est aux premières loges: par tête d'habitant, elle est l'"exportateur" de technologie le plus "lourd" du monde entier (destinataires de la plus grande partie de ces exportations: les pays industrialisés; en 1974 pourtant, on estimait à environ 200 millions la part des revenus rapatriés à ce titre des pays en développement).

Aujourd'hui, toute la question est de savoir si un tel code pourrait être obligatoire (subsistent aussi des zones d'ombre importantes dans la réglementation du contrôle de l'application

SUITE ET FIN AU VERSO

Un nouvel esclavage peu rentable

Il n'y a pas de mystère: si les multinationales d'Europe de l'Ouest par exemple vont installer en Asie leurs ateliers de production, c'est pour bénéficier au premier chef, d'une main d'oeuvre taillable et corvéable à merci. On sait que ces pratiques sont à ce point entrées dans les moeurs que des zones spéciales dites "zones franches" sont instituées à cet effet, "régions industrielles particulières où les travailleurs sont exploités à bon marché, situées à proximité des aéroports et des ports en Asie" (mais aussi maintenant en Afrique ou en Amérique latine), sortes de "paradis syndicaux" où s'organise une nouvelle forme d'esclavage à l'échelle mondiale (DP 472).

Il est possible de tirer aujourd'hui un premier bilan de cet exode des centres productions hors des pays traditionnellement industrialisés. On sait quelles répercussions ont ces départs sous nos latitudes (chômage et déqualification professionnelle de dizaines de milliers de travailleurs). Ce que l'on sait moins c'est que l'arrivée de ces industries dans leurs nouvelles installations asiatiques peut avoir des répercussions profondes et négatives également sur le développement des organisations de travailleurs, encore en devenir souvent dans les pays concernés.

Voici le diagnostic porté sur ce phénomène typique du capitalisme international par le comité régional de l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation et des branches connexes (UITA); de l'avis de ces syndicalistes qui jugent sur place de l'évolution de la situation, la réalité des avantages retirés par les pays hôtes qui font tout leur possible pour apâter les multinationales est douteuse:

— des investissements préalables considérables et infrastructures sont généralement nécessaires; ils doivent être effectués par les pays hôtes, lesquels s'endettent ainsi souvent pour de nombreuses années;
— ces zones ne peuvent apporter un remède au chômage généralisé, le nombre des emplois dont elles peuvent potentiellement provoquer la création étant limité;
— le commerce international auquel elles donnent lieu ne sera pas forcément une source importante de bénéfices pour les pays hôtes, les sociétés profitant des zones franches et rapatriant le gros de leurs bénéfices dans leurs pays d'origine;
— elles ne favorisent pas forcément les transferts de technologie, de nombreuses sociétés n'ayant pas recours à des techniques sophistiquées ou ne formant pas nécessairement des experts recrutés sur place;
— elles ne contribuent pas forcément à la stabilité de l'économie locale, de nombreuses sociétés ayant pour politique de déménager leurs installations à bref délai quand leurs états-majors le jugent nécessaire;

— la tâche des gouvernements des pays hôtes étant de garantir l'approvisionnement en main-d'oeuvre bon marché, ils risquent de se trouver en conflit avec les travailleurs et d'adopter une politique autoritaire ou dictatoriale pour arriver à leurs fins; d'où une menace d'ingérence dans les activités syndicaes, voire d'interdiction pure et simple des syndicats libres et leur remplacement par des organisations dirigées par les sociétés ou par le gouvernement et censées représenter les travailleurs; d'où une menace de suppression des droits démocratiques les plus élémentaires dans l'ensemble d'un pays hôte.